

## **CONSEIL MUNICIPAL 12 MAI 2011**

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Actuellement le département de la Mayenne compte 17 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) : 1 communauté d'agglomération et 16 communautés de communes.

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, le Préfet de la Mayenne a présenté à la CDCI un schéma départemental de coopération intercommunale pour le Département de la Mayenne.

Le projet réduirait le nombre d'EPCI à 10. Pour la Communauté de Communes du Pays de Mayenne, il est proposé d'intégrer les communes suivantes : St Georges-Buttavent, Le Horps, Champéon, Montreuil-Poulay, Hardanges, Le Ribay, Charchigné, la Chapelle au Riboul.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 7 voix favorables et 3 abstentions pour le principe d'élargissement de la Communauté de Commune du Pays de Mayenne, en fonction des bassins de vie du territoire.

### **OPERATION ECONOMIES ENERGIE CCPM**

La CCPM met en place une opération économies d'énergie. Cette mission est confiée à l'association Synergies dans le cadre de « l'assistance thermique » du Pays de Haute Mayenne. Elle consiste en :

- un bilan personnalisé de ses consommations (eau et énergie), sur tous les bâtiments communaux ainsi que sur l'éclairage public, avec une intervention en conseil municipal
- un accompagnement dans une démarche mutualisée (restitution collective)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager à la réalisation de « opération économie d'énergie », d'accepter l'accompagnement proposé par le Pays de Haute Mayenne qui sera réalisée par l'association Synergies, pour un coût s'élevant à 640 € TTC.

### **GESTION DES ANIMAUX ERRANTS : CONVENTION AVEC LA VILLE DE MAYENNE**

La gestion des animaux errants relève des compétences du Maire, et chaque commune devrait disposer d'une fourrière. Il est difficile pour une petite commune de disposer d'un tel équipement et la ville de Mayenne possède un chenil, et elle propose donc la gestion animaux errants sur les communes de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne par le biais d'une convention

Le Conseil Municipal décide de valider la convention entre notre commune et la Ville de Mayenne relative à la gestion des animaux errants,

### **AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE : PROJET DETAILLE- ZONE 30**

Suite aux différentes séances de travail avec le services de la DDT et du Conseil Général, le cabinet ALTER PAYSAGES associé à ADOA a présenté la dernière version de l'aménagement de la Place de la Mairie. Les principales évolutions concernent l'extension de la zone du projet afin de lui donner une cohérence en terme de sécurité routière, avec la création d'une zone 30 comprenant la RD 217 entre la réserve d'eau et l'église ainsi que le lotissement communal. La signalisation correspondante sera mise en place ainsi que 2 écluses d'entrée et de sortie de cette zone 30. Une présentation publique sera programmée prochainement avec invitations des riverains concernés directement par le projet.

Le Conseil Municipal approuve ces dernières modifications et demande même de démarrer la zone 30 dès le cimetière.

### **AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE ET SECURISATION RD 217 : DEMANDE SUBVENTION MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » en vue de réaliser l'aménagement de la place de la mairie et sécurisation de la RD 217 dont le coût s'élève à 300 000 € HT.

### **EXPO SALUT L'ARTISTE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONCERT**

L'association « Salut l'Artiste » organise tous les 2 ans une exposition ouverte aux artistes de la Commune sur des thèmes variés. Cette année le thème retenu est la musique. Pour cette édition 2011, l'association a souhaité marquer l'évènement en clôture de la journée du samedi avec l'organisation d'un concert original dans un bus itinérant « Le Busic Hall » pour un coût de 600 € qui a été couvert en partie par 140 € de recettes des entrées.

Le Conseil Municipal décide de financer la différence entre les recettes et les dépenses de cette manifestation par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 460€ à l'association « Salut l'Artiste ».

### **VALLON DU CHORIN : ENTRETIEN NATUREL**

Suite au travail de la commission des travaux et du cadre de vie, il est envisagé la mise en place d'un ou plusieurs moutons pour assurer l'entretien du vallon du roc sur un périmètre limité dans un premier temps et compatible avec la fréquentation du public dans cet espace naturel.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une clôture afin de créer un enclos ainsi qu'un petit cabanon et d'y mettre 2 moutons.

### **ECOQUARTIER « CHAMP DE LA LANDE » DENOMINATION DES RUES**

Les premières maisons de l'éco-quartier « Champ de la Lande » sont en fin de construction et il convient de dénommer les rues et numéroter les parcelles

Le Conseil Municipal décide de d'arrêter définitivement les choix des noms de rues ainsi que la numérotation des maison :

- Rue du Champ de la Lande
- Rue de la Noue Fleurie
- Allée du Verger
- Impasse des Chênes Verts